

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. de Stéphane de SALLIER DUPIN, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 22 septembre 2026

PRESENTS : BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BÉZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BOUZID Nathalie, BRUNET Jean-Maurice, BURLOT David, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GERTSCH Vanessa, GIBIER-GODEL Tiphaine, GOASTER Samy, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, RAVARD Antoine, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Ann-Gaël, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :

- LINTANF Goulven donne pouvoir à RAVARD Antoine,
- MARTIN Bertrand donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,

SECRETAIRE DE SEANCE : BÉZARD Marie-Sergine

Délibération n°2026-145

Membres en exercice : 35 – Présents : 33 - Absents : 2 – Pouvoirs : 2

**CADRE DE VIE
MISE EN ŒUVRE DU PLAN PROPRETÉ DE LA COMMUNE
PARTENARIATS AVEC LES ÉCO-ORGANISMES CITEO ET ALCOME
ET CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET TRIENNAL (2027-2029)**

La propreté urbaine constitue un enjeu majeur pour la qualité de vie des habitants, l'attractivité de notre commune et la préservation de notre environnement. Inscrite dans le programme électoral de l'équipe municipale, cette priorité s'appuie sur la compétence de la commune en matière de propreté urbaine, distincte de la collecte et du traitement des déchets ménagers, exercée par la communauté d'agglomération.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'engager la réalisation d'un plan propreté pour structurer l'exercice de notre compétence propreté urbaine, et mieux l'articuler avec les actions de la communauté d'agglomération en matière de collecte des déchets ménagers, mais également de préservation de l'environnement. Ce plan propreté pourra intégrer des sujets techniques : balayage de voirie, tournées de poubelles de rue..., mais également des actions de communication et de sensibilisation de différents publics : écoles, commerçants sédentaires et non sédentaires, associations...

Ce plan propreté pourra s'appuyer sur les soutiens financiers mobilisables auprès de deux éco organismes :

- CITEO, qui finance les plans de lutte contre les déchets abandonnés, à hauteur de 3,20 €/hab/an ;
- ALCOME, qui finance les actions de réduction des mégots dans l'espace public, à hauteur de 1,08 €/hab/an.

Ainsi, la Commune de Lamballe-Armor pourrait disposer d'une enveloppe financière de l'ordre de 73 000 € par an, sur une durée de trois ans, pour participer au déploiement de son plan propreté.

Par conséquent, dans l'optique d'assurer une mise en œuvre efficace et coordonnée, il est proposé la création d'un contrat de projet triennal (2027-2029), dédié au pilotage de ce plan propreté, pour :

- structurer et élaborer le plan d'actions de ce plan propreté ;
- évaluer les résultats via les indicateurs de suivi (tonnes de déchets collectés, réduction des dépôts sauvages, etc.) ;
- garantir la pérennité des engagements ;
- assurer l'interface avec les deux éco organismes financeurs, et vérifier le respect des conventions de financement.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'engagement de la Commune dans la mise en œuvre d'un plan propreté,
- MANDATE M. Gilles BOURRÉ pour déployer les partenariats avec les deux éco organismes CITEO et ALCOME, dans l'optique d'un conventionnement triennal 2027-2029,
- VALIDE la création d'un poste de chargé de mission de catégorie A pour la mise en œuvre du plan propreté, en contrat de projet, pour la période 2027-2029,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

02 OCT. 2026

Stéphane de SALLIER DUPIN
Maire de Lamballe-Armor

Marie-Sergine BÉZARD
Secrétaire de séance

